



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
27 novembre 2018
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Décision adoptée par le Comité au sujet de la communication
n° 112/2017*, **, au titre du Protocole facultatif**

Communication présentée par : X.
Au nom de : L'auteure
État partie : Autriche
Date de la communication : 17 février 2017 (date de la lettre initiale)
Date de la décision : 29 octobre 2018

À sa soixante et onzième session, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ayant été informé que le contact avait été perdu avec l'auteure de la communication n° 112/2017, a décidé de ne pas poursuivre l'examen de ladite communication.

* Soixante et onzième session (22 octobre-9 novembre 2018).

** Les membres du Comité ci-après ont participé à l'examen de la communication : Ayse Feride Acar, Gladys Acosta Vargas, Magalys Arocha Domínguez, Gunnar Bergby, Marion Bethel, Louiza Chalal, Esther Eghobamien-Mshelia, Naéla Gabr, Hilary Gbedemah, Nahla Haidar, Yoko Hayashi, Lilian Hofmeister, Ismat Jahan, Dalia Leinarte, Rosario Manalo, Lia Nadaraia, Aruna Devi Narain, Bandana Rana, Patricia Schulz et Wenyan Song.

